



ATD
QUART MONDE



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

CNCDH
COMMISSION NATIONALE
CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Actes de l'Université populaire Quart Monde

Logement : un droit pour tous ?

Université populaire Quart Monde

25 mai 2016

co-organisée par la CNCDH et ATD Quart Monde France
à l'Université Paris 1 - Panthéon - Sorbonne

Logement : un droit pour tous ?

avec la participation de :

Mouvement ATD Quart Monde France

avec :

les membres de l'Université populaire Quart Monde Île de France,
les représentants du groupe d'Accès aux Droits Fondamentaux Quart Monde des Hauts de France,
les représentants des familles du centre de promotion familiale sociale et culturelle,
de Noisy le Grand.

Fédération Habitat et Humanisme

Secours Catholique

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

Université populaire Quart Monde

25 mai 2016

co-organisée par la CNCDH et ATD Quart Monde France

à l'Université Paris 1 - Panthéon - Sorbonne

Bonjour à toutes et à tous ! Je suis ici pour vous souhaiter la bienvenue dans cet établissement universitaire. Et avant de le présenter, je voulais vous poser une question. Normalement c'est la salle qui pose des questions aux intervenants et je crois que dans une Université populaire les codes sont un peu modifiés, donc je vais commencer par vous poser une question. Qui n'est jamais venu, qui n'a jamais mis les pieds dans une université ? Très peu d'entre vous ! Et je m'en réjouis. Ici vous êtes dans une université et plus précisément vous êtes dans un bâtiment universitaire. D'abord vous êtes dans une université, je suis heureux de voir que la plupart d'entre vous savez ce qu'est une université, ce qu'est sa fonction. Elle est définie par la loi. Sa fonction est de transmettre le savoir et cette transmission du savoir, elle ne se fait pas de la même manière que dans les Universités populaires. Je parle sous le contrôle de ma chère amie Christine Lazerges, à l'université, le savoir se transmet de manière verticale, du haut vers le bas. Nous sommes souvent derrière une chaire et derrière cette chaire, nous dispensons notre connaissance à nos chers étudiants qui sont dans l'amphithéâtre et qui nous écoutent le plus souvent religieusement pour autant que le cours n'est pas trop soporifique. Mais c'est vrai que les étudiants ont maintenant Facebook et Twitter et qu'ils peuvent se concentrer sur autre chose pendant que l'enseignant est en train de développer son cours. Ce qui permet de croire que le cours est intéressant. C'est probablement pas toujours le cas. C'est un mode de transmission du haut vers le bas des connaissances.

Cette université est l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne. C'est pas n'importe quelle université. C'est une des grandes universités parisiennes. Elle est née en 1971, avant il y avait l'Université Paris qui a été scindée en plusieurs universités.

A Paris 1, on enseigne un nombre considérable de matières, regroupées dans 3 familles : le droit, les sciences humaines (histoire de l'art, philosophie) et les mathématiques. Il y a un nombre important d'étudiants dans cette université, 40.000 étudiants, beaucoup sont inscrits en droit, plus de 15.000. Et je voulais simplement vous dire quelques mots sur l'accès à l'université, car peut-être vous avez déjà mis les pieds à l'université sans savoir comment s'inscrire dans cet établissement. La voie royale pour s'inscrire à l'université, c'est d'avoir un bac. Il y a un droit à accéder à l'université quand on a un

bac. C'est d'actualité car vos enfants, peut-être vos petits-enfants ou vous-mêmes, je vois qu'il y a des personnes qui sont plus jeunes que moi dans cette salle, vous êtes soumis à l'application APB (Admission Post-Bac) qu'il faut remplir et qui va conditionner votre inscription à l'université. La voie royale c'est d'avoir un bac. Ce que vous ignorez et qui peut peut-être vous intéresser, c'est qu'il est aussi possible de s'inscrire à l'université sans avoir de bac. Il existe un cursus qui s'appelle la capacité en droit, qui est ouvert à tous et à toutes. On peut s'inscrire librement. Cette capacité en droit s'étale sur deux années. Une personne qui n'a pas son bac, quelque soit son âge peut s'inscrire en capacité en droit. Si elle réussit les deux années de capacité, elle peut s'inscrire soit directement en première année de droit, soit si elle a de très bonnes notes, directement en deuxième année de droit. Ce parcours n'est pas connu, il y a peu d'étudiants inscrits en capacité en droit, je vous le signale, cela peut peut-être intéresser quelques-uns d'entre vous qui souhaitent commencer des études même sur le tard. Inscrivez-vous en capacité en droit, c'est une voie ardue mais qui peut mener loin. Je signale qu'un ancien président du conseil constitutionnel, Jean-Louis Debré, n'était pas bachelier, il avait simplement une capacité en droit. Donc l'université est un service public qui accueille y compris ceux qui n'ont pas de bac.

Nous sommes dans une université, nous sommes aussi dans un bâtiment universitaire qui par délégation du président de l'université, est sous ma responsabilité, j'en assure la gestion administrative au quotidien avec une personne qui était là tout à l'heure, qui est parti. Ici, je suis une autorité de police. Je peux décider le cas échéant, qu'il y a un trouble de l'ordre public et en tirer les conséquences pour les usagers du service public et les traîner en section disciplinaire. J'ai ce pouvoir important qu'heureusement je n'utilise pratiquement jamais.

Mais ce bâtiment a une petite histoire, il est jeune, il a été ouvert en 1991. Il accueille exclusivement des étudiants en droit. Et Christine Lazerges a enseigné pendant de nombreuses années dans cette université. Et c'est grâce à elle, grâce à son intercession que cette Université populaire peut se tenir dans ces lieux qui ont vocation à accueillir ces activités des universitaires en poste et des universitaires toujours attachés à cette maison. Et

ce bâtiment porte un nom, il s'appelle le centre René Cassin. Je suis presque l'homonyme de René Cassin à une lettre près. J'ai cette chance. René Cassin est un nom pour nos juristes et peut-être même au-delà. C'est un éminent juriste qui est mort en 1976 après un parcours extraordinaire, presque aussi brillant. Il a tout fait en matière juridique. Il a présidé le conseil d'état, la cour européenne des droits de l'Homme, il a été professeur de droit et l'une de ces lettres de noblesse, c'est d'avoir été en 1948 un des auteurs de la déclaration universelle des droits de l'homme. Ce texte, vous le connaissez ou vous en avez entendu parlé. C'est un texte fondateur même s'il n'est pas applicable, c'est un texte fondateur car il pose dans sa première ligne le principe de la dignité de la personne humaine. Et évidemment ces termes vous interpellent, interpellent votre mouvement ATD Quart Monde, qui a été renommé en 2009 qui comporte le terme dignité dans son intitulé. On doit l'invention, la consécration de la dignité de la personne humaine à René Cassin. Et cette dignité de la personne humaine, ce n'est pas seulement un principe juridique qui a été inventé pour satisfaire les juristes. C'est un principe qui a de plus en plus des implications concrètes. Et il les

a au regard du thème de l'Université populaire de ce jour : « le logement, un droit pour tous ! » Il y a un lien très fort entre la dignité de la personne humaine et le droit au logement. Ce lien, il est fait dans la déclaration universelle des droits de l'homme lui-même, l'article 23 dit que parmi les conditions d'une vie décente se trouve le droit au logement. Et ce droit au logement a été reconnu entre guillemets par le conseil constitutionnel, une juridiction française en 1995, qui a dit que découlait de la dignité de la personne humaine un objectif de valeur constitutionnelle de droit au logement. Ce droit au logement se trouve dans les termes juridiques, il y a un droit au logement opposable. Mais on le sait bien nous, enseignants, entre les droits et le fait, il y a un hiatus, une marge importante qui fait que les termes juridiques ne sont pas nécessairement appliqués en pratique. Et peut-être vous-mêmes l'avez vous ressenti dans votre vécu. Et l'intérêt de cette Université populaire sera de nous dire à nous, enseignants, si les textes que nous enseignons, dont nous révélons l'existence aux étudiants, s'ils ont une portée concrète et sinon comment combler cet écart entre le droit et le fait.

Chantal Consolini, volontaire-permanente d'ATD Quart Monde, animatrice de la soirée

Nous sommes heureux de vous accueillir si nombreux ce soir. Je remercie Monsieur Cassia de nous permettre d'être ici, lieu symbolique. L'Université populaire qui rentre à l'université, c'est quand même un honneur, c'est quelque chose qui est assez rare pour nous, donc je vous en remercie.

Je remercie Christine Lazerges, présidente de la CNCDH, c'est grâce à elle que nous sommes là ce soir. Elle a le souci que la parole des plus exclus soit entendue.

Je remercie aussi Claire Hédon, présidente du mouvement ATD Quart Monde France avec qui la CNCDH co-organise cette rencontre.

A la table, il y a aussi Christiane Reymond, vice-présidente d'Habitat et Humanisme, association qui lutte depuis 30 ans en faveur du logement et de l'insertion des personnes en difficulté.

Elle aura ce soir une tâche qui ne sera pas très simple mais elle sera notre grand témoin. Elle va écouter et réagir à ce qu'elle entend en apportant

son expérience de vice-présidente d'Habitat et Humanisme..

L'université populaire Quart Monde est un lieu où la parole est donnée en priorité aux personnes qui ont la vie difficile à cause de la pauvreté. Nous ne sommes pas là à une conférence sur le mal-logement. Pourtant ne vous y trompez pas, nous entendrons bien là des experts. Les experts ce soir, ce sont d'abord ceux qui vivent le mal-logement. Ils vont nous dire leur combat.

Nous entendrons aussi des représentants d'associations qui sont engagés dans l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations.

Pourquoi cette rencontre ?

D'abord parce que le mal-logement est une préoccupation majeure. Nous nous posons la question ce soir : Est-ce que le logement est un droit pour tous ? C'est aussi cette question que la CNCDH s'est posée.

Cette commission prépare un avis sur le logement. Elle a auditionné des représentants d'associations,

des élus, des bailleurs, des chercheurs.

Ce soir, nous donnerons en priorité la parole aux familles, celles qu'on entend le moins. On ne va pas rentrer dans la technique, dans le détail des lois, même si ce soir nous allons faire de la politique avec un grand P, parce que nous sommes citoyens engagés et auteurs de propositions pour que la situation change.

Des préparations ont été faites dans différents lieux. Les prises de parole ce soir sont le plus souvent des prises de parole collectives. On parle en son nom mais aussi au nom des autres, ceux qui n'ont pas pu venir, ceux qui n'ont pas osé venir dans un lieu comme celui-là. Mais qu'on est allé interviewer, qui ont préparé avec nous.

Pour commencer, je vais vous demander un petit travail. Vous allez noter en haut de votre feuille, un mot, un SEUL mot. « Quand on dit « droit au logement », quel mot vous vient à l'esprit ? » Gardez cette feuille, on va l'utiliser plus tard.

Nous aurons deux temps ce soir : D'abord, un temps d'interventions, donc d'écoute pour vous. Il

y aura un dialogue avec l'invitée.

En deuxième partie, nous pourrons échanger, la salle aura la parole. Si vous voulez réagir, gardez votre idée pour la deuxième partie. C'est un exercice difficile mais c'est important d'écouter d'abord.

Nous allons entrer dans le thème qui nous rassemble ce soir, avec en premier lieu la question des conséquences du mal-logement. Tout le long de la soirée, je vais vous donner des chiffres pour que nous nous rendions compte de l'ampleur du mal-logement en France. Les situations dites ici ne sont pas anecdotiques.

En France, il y a 3,8 millions de personnes mal logées. Elles vivent dans des hôtels, elles sont hébergées chez un tiers, dans des foyers d'urgence, elles vivent dans des bidonvilles, des squats, dans la rue.

Il y a 141.500 personnes sans domicile. Ce chiffre a augmenté de 50 % en 10 ans.

Fondation Abbé Pierre, 2015

Comment le mal-logement a un impact dans nos vies, au quotidien, dans l'accès à d'autres droits ? Pour nous l'expliquer, je donne la parole au groupe de préparation de l'Université populaire Quart Monde qui se réunit dans les Yvelines.

Groupe des Yvelines, Université populaire Quart Monde Île de France

Nous parlons en notre nom mais aussi au nom de tous ceux qui n'ont pas pu venir ce soir parce que leur vie est trop difficile.

Nous sommes là pour vous dire que le logement est pour nous un véritable combat.

Beaucoup d'entre nous ont vécu le mal logement et le vivent encore.

Certains n'ont pas de logement.

Nous connaissons un couple qui a été expulsé de son logement

avec ses 4 enfants et ses 2 petits-enfants.

Ils ont dû vivre dans des hôtels meublés.

En 3 ans, ils ont connu une trentaine d'hôtels !

Ils se nourrissaient mal, ils mangeaient beaucoup de conserves.

Madame est devenue diabétique.

Cette vie d'errance met en cause la santé.

Même relogés, nous en payons le prix aujourd'hui.

Nos corps ne s'en remettent pas.

Cela met en cause également la scolarisation des enfants. La plus jeune fille du couple a connu 3 collèges en un an.

Le manque de logement a des conséquences sur la famille.

Une de nous s'est retrouvée à la rue. Elle a dû vivre à l'hôtel. Ses 4 enfants ont été placés.

D'un côté, elle était rassurée de les savoir en sécurité en foyer d'accueil.

Mais elle avait peur de rater leur éducation.

Quand elle est allée demander un logement en expliquant qu'elle voulait vivre avec ses enfants, on lui a répondu : « Ils sont mieux là-bas ! »

Elle a été humiliée, et par colère, elle a retourné le bureau.

La rue, la vie en hôtel ou en foyer d'urgence, cela sépare les membres de la famille. Pourtant la famille, c'est ce qui fait tenir. Si tu n'as plus tes enfants, tu n'as plus le goût à la vie, tu t'enterres.

Parfois, par peur du placement, les familles sans logement changent de département. Cela rend encore plus difficile leur relogement.

Cette vie a des conséquences graves pour nos enfants.

Nous connaissons une famille logée par le samu social dans un hôtel à Pigalle. Ils n'ont pas d'intimité, ils ne peuvent pas cuisiner. Leurs 3 enfants n'ont pas d'espace pour jouer, ni faire leurs devoirs tranquillement. Ils ne peuvent pas non plus inviter leurs copains chez eux, ils ont honte. Ce n'est pas stable, ils ne peuvent pas grandir dans de bonnes conditions.

Cela nous arrive de demander nous-mêmes le placement de nos enfants le temps qu'on retrouve un logement. Mais cela nous fait mal car nous savons qu'ils peuvent nous en vouloir.

Ils vont nous le reprocher plus tard.

Nous savons aussi par expérience que nous aurons des difficultés à les récupérer.

Nous voulons faire comprendre que le manque de logement nous coupe de certains droits. Cela rend notre vie insupportable. Cela nous éloigne un peu plus du relogement.

Il faut tout faire pour préserver la famille. Quand il n'y a pas de logement, c'est toute la famille qu'il faut soutenir sans la séparer.

Cela touche aussi notre dignité.

Les expulsions démolissent des vies.

Elles sont le début de la descente aux enfers. C'est une exclusion de la société.

Quand tu es expulsée, tu perds ta dignité, tu perds ton apparence humaine.

Tu n'es plus rien. Tu es une statue de glace en train de fondre.

Les expulsions nous font perdre confiance en nous.

Elles nous isolent et nous paralysent parfois pendant des années.

Il faut agir avant l'expulsion.

Par exemple, les bailleurs pourraient intervenir rapidement dès le premier impayé pour que la famille ne s'endette pas. Car la honte et le jugement des autres nous empêchent d'aller demander de l'aide.

Et si l'expulsion ne peut être évitée, le droit au logement doit perdurer.

Pas d'expulsion sans relogement !

25.000 personnes vivent dans des chambres d'hôtel.

643.000 personnes sont hébergées chez un tiers, un ami, de la famille, parce qu'elles n'accèdent pas à un logement.

Fondation Abbé Pierre, 2015

Chantal Consolini : *Nous accueillons une délégation ATD Quart Monde de Lille, dans le Nord. Elle représente le groupe d'Accès aux Droits Fondamentaux. C'est un groupe qui a comme objectif de faire progresser le respect des droits fondamentaux des familles en précarité.*

Délégation de Lille, Groupe d'accès aux Droits Fondamentaux, ATD Quart Monde

Nous avons préparé ce témoignage avec Coralie qui ne peut pas être là ce soir.

Sa famille compte deux adultes. Elle a 6 enfants.

Les 4 plus grands ont entre 11 et 18 ans. Ils sont placés.

Ils reviennent à la maison tous les week-ends et aux vacances scolaires.

Les deux petits ont 4 et 6 ans. Ils vivent à la maison.

Ils sont locataires d'un logement temporaire depuis 4 ans et demi chez un bailleur très social. Cela fait 4 ans qu'elle demande à changer de logement car il est trop petit.

En effet, il n'y a que 3 chambres.

Actuellement, les parents dorment dans le salon.

Les deux petites dorment dans une chambre.

La jeune fille a sa propre chambre.

Les trois garçons partagent la dernière. Ils n'ont pas d'intimité. Un des fils dit : « C'est ras-le-bol ! »

Coralie dit : « C'est le logement qui nous brise la vie. Quand on accueille tout le monde, on se marche dessus. Pour les repas, on est obligé de faire deux clans, une table dans la cuisine, une dans le salon, en poussant le canapé. Ou alors, on fait deux services.

Je ne veux pas que mes enfants dorment dans le salon, ils auraient encore moins d'intimité. J'ai

essayé des tas de formule, j'ai même acheté des paravents. »

Coralie est très active, elle bouge, elle a des idées.

Coralie refait une demande de logement tous les ans. Elle redit sa situation et ce qu'elle cherche. C'est dit et redit.

Selon les règles d'attribution, le type de logement doit correspondre à la composition familiale. On ne peut pas lui donner un logement trop petit. Il lui faudrait 5 chambres.

Et ce type de logement n'est pas disponible.

Coralie se contenterait d'avoir 3 chambres avec 5 m² de plus. Ce serait plus grand que son logement actuel. Mais c'est impossible.

Son bailleur l'a encouragée à chercher dans le privé. Un comble ! Elle n'a pas les moyens de payer les 1000 euros de loyer.

Elle voulait faire une autre demande chez un bailleur social qui n'en a pas voulu.

Elle dit : « Il voit ma famille comme un cas social. »

En réunion avec le bailleur, ATD Quart Monde a proposé qu'elle ait un logement avec 4 chambres. Il manquerait une chambre mais ce serait mieux que rien. Toujours impossible car il faut respecter les règles d'attribution.

Pour respecter les textes, on maintient tout le monde dans beaucoup plus petit. C'est absurde.

Ce que voudrait Coralie, c'est profiter de ses enfants. Mais elle dit : « La semaine, on est séparé et quand on est ensemble, c'est très compliqué. »

Les enfants risquent de ne pas revenir, de ne plus vouloir rentrer. Les enfants sont très bien logés dans les familles d'accueil. Même s'ils sont très

motivés pour revenir chez leurs parents, ils sont finalement réticents ou il y a des conflits. Un ado a besoin d'une chambre personnelle.

Avec l'association "Paroles d'habitants", il y a sept ans, on a fait une réunion. J'ai proposé de loger des familles dans l'ancienne poste laissée à l'abandon, et ça c'est fait. Heureusement, sinon les rats auraient pris place à la place des familles.

Il faudrait refaire ça, refaire des logements pour les familles en détresse.

Qu'une association se constitue pour lancer ce projet avec nous, avec Coralie dans la galère.

Arrêtons de dire que les gens qui sont chez eux ne sont que des bons à rien.

Le mari de Coralie a proposé son aide gracieuse à des ouvriers qui réhabilitaient une maison.

Il y aurait moins de chômeurs si on le faisait !

Moi je dis, il faut trouver une solution pour qu'on ne mûre plus les logements.

On construit des logements neufs, c'est très bien, mais nous on ne peut pas être dedans parce qu'on n'a pas assez d'argent. Rénover les courées, ce serait formidable.

Depuis 29 ans, je fais partie d'ATD pour être solidaire des plus démunis.

C'est comme ça que moi je refuse la misère.

43.000 personnes manquent de place dans leur logement. Il leur manque deux chambres par rapport à la norme.

Fondation Abbé Pierre

Chantal Consolini : *On le voit dans ces exemples, l'impact sur les enfants est dramatique, impact dramatique sur les liens familiaux mais aussi sur la santé, l'éducation, la vie sociale, le développement.*

Dans les hébergements d'urgence à l'hôtel, en Île de France, 2 enfants sur 3 sont sous-alimentés.

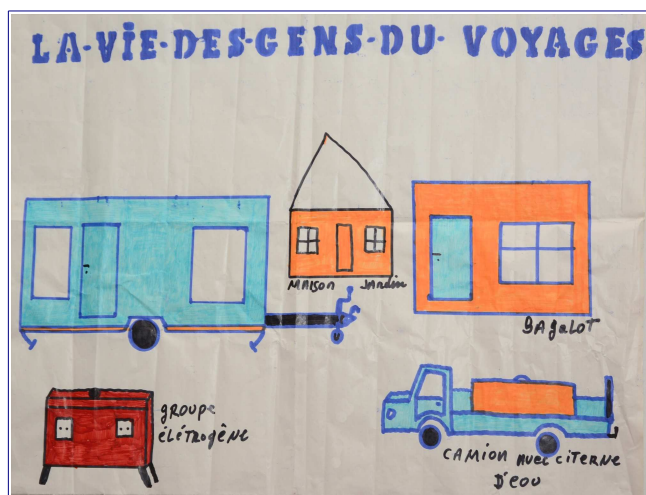
Samu Social, 2014

Nous allons parler maintenant du manque d'adresse. Quand on n'a pas d'adresse, il est très difficile d'accéder à ses droits. Le manque d'adresse vient du manque de logement. Mais pas seulement. C'est aussi parce qu'on est logé dans des sous-locations au noir, ou dans des caravanes sur des terrains non reconnus.

Vous allez entendre Monsieur Jean-Claude D¹ dans son combat. Il est passionné de dessin et nous a dessiné ses conditions de vie. Il va nous expliquer à partir de ce dessin.

Groupe d'Eaubonne, Université populaire Quart Monde Île de France

Monsieur Jean-Claude D. raconte son expérience à partir de son dessin.



Nous sommes 8 familles à vivre dans des caravanes.

On a un groupe électrogène pour avoir l'électricité, la lumière, la télévision. Il n'y a pas de raccordement électrique. Et si la nuit on a besoin, on allume une bougie.

On n'a pas l'eau, donc on va chercher l'eau à une borne-incendie avec un camion-citerne, à 5 kilomètres. La mairie nous amenait de l'eau avant mais elle ne vient plus.

Avant, j'avais une poste restante, je devais payer 50 centimes par lettre pour récupérer mon courrier. De 2004 à 2009, J'ai fait une domiciliation au CCAS de la ville que je devais renouveler tous les ans.

En 2009, le maire a refusé le renouvellement. Ils m'ont renvoyé à la mairie voisine, j'ai fait deux lettres mais le maire a refusé aussi. C'était compliqué. Je me suis dit : « Je n'ai plus d'adresse, comment je vais faire ! »

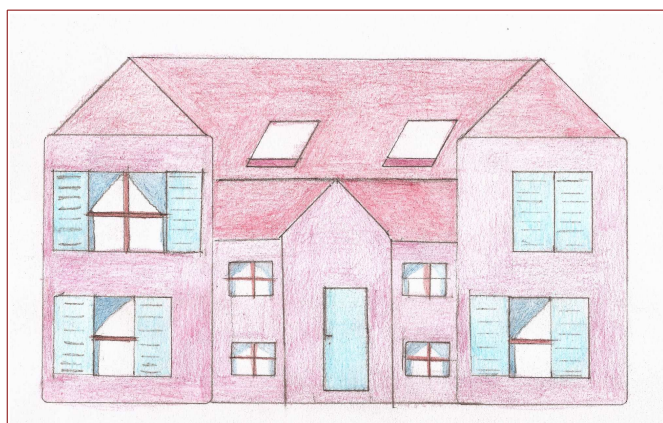
Pendant un temps, une personne a accepté que je reçoive le courrier chez elle.

Avec ATD Quart Monde, et avec une juriste, on a écrit au préfet qui a refusé aussi.

Donc on a écrit au défenseur des droits qui a écrit au préfet. J'ai attendu la réponse, j'ai attendu. Pas de réponse ! On est allé à la mairie mais ils ont dit ne rien avoir reçu. J'ai montré la lettre du défenseur. Et là, ils se sont rappelés qu'ils avaient un accord de domiciliation pour moi qui attendait la signature du Maire.

15 jours après, la mairie a dit que c'était bon. Mais j'ai dû faire un combat.

Sans adresse, je n'aurais pas pu me faire opérer. J'ai été à l'hôpital voir le médecin mais à l'accueil, ils ne voulaient pas en me disant : « Vous n'avez pas d'adresse ! ». Ils m'ont envoyé chez l'assistante sociale qui m'a dit que j'étais en règle, j'avais ma carte d'identité, ma carte vitale, donc que je pouvais y aller. Je n'ai pas baissé les bras, je ne suis pas parti, je suis resté. J'ai eu mon rendez-vous, j'ai gagné le combat.



Mon troisième combat, c'est pour un logement. Je voudrais un logement, pour avoir l'eau, l'électricité, des toilettes.

Chantal Consolini : Monsieur D. prépare l'Université populaire Quart Monde chaque mois avec le groupe d'Eaubonne dans le Val d'Oise. Nous allons entendre des membres de son groupe réagir.

L'histoire de Jean-Claude nous a choqués. Nous sommes très impressionnés par son courage, il ne baisse pas les bras.

Quand tu n'as pas d'adresse, tu es repoussé de partout, tu es comme un inconnu.

Tu n'as pas accès à tes droits.

Tu ne reçois pas ton courrier.

Tu ne peux pas participer à la vie citoyenne, ni voter.

Tu as honte de dire à un employeur que tu es domicilié ou sans adresse.

On l'empêche de se faire soigner parce qu'il n'a pas d'adresse. C'est injuste.

Pourtant il a une carte d'identité et une carte vitale.

Les personnes de l'accueil n'avaient pas le droit de le refuser.

Même le médecin a pris sa défense.

Nous sommes victimes de tous les interdits qu'on nous fait. On nous freine. On nous bloque le passage. Parfois, on essaie même de nous refuser des démarches.

Il faudrait que les personnes chargées de l'accueil, dans les hôpitaux, dans les mairies soient mieux formées et sensibilisées à la

question de la discrimination.

Nous savons que Jean-Claude est discriminé car il appartient à la communauté des gens du voyage. Il y a un mauvais regard sur eux. Mais les élus oublient que les gens du voyage sont des citoyens comme les autres. Ils ont les mêmes droits.

Nous savons aussi qu'il y a un manque de terrains aménagés pour accueillir les gens du voyage dans de bonnes conditions. Pourtant la loi impose aux communes de plus de 5000 habitants d'aménager un terrain d'accueil. ***Mais la loi n'est pas respectée.***

Jean-Claude a fait une demande de logement.

Il n'est pas reconnu prioritaire, car il vit en caravane.

Il est célibataire et sans enfants et du coup, c'est une discrimination de plus.

Quand les célibataires demandent des aides, ils s'entendent dire qu'ils seraient plus aidés et que cela irait plus vite s'ils avaient des enfants.

Nous continuerons à soutenir Jean-Claude. Nous avons réfléchi avec lui pour voir comment des associations de défense des gens du voyage pourraient aussi le soutenir.

En Île de France

85.700 personnes domiciliées

dont 10 % appartiennent à la communauté des gens du voyage

Domiciliation assurée pour 83 % par les associations et

pour 17 % par les CCAS.

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île de France, 2014

Chantal Consolini : Je vais passer la parole à Mme Reymond. On a entendu des interventions des Yvelines. Le mal-logement coupe des droits, cela empêche d'accéder à certains droits. On a parlé d'humiliation, on a parlé de perte de dignité. On est comme une statue de glace qui fond. On parle de combat, de parcours du combattant, Monsieur D. dit : « C'est mon troisième combat le logement, je vais y arriver ! » Il ne baisse pas les bras.

Est-ce que vous faites les mêmes constats dans ces conséquences du mal-logement. Et on entendait qu'au fond, perdre ses droits, ça éloigne un peu plus du relogement. Est-ce que vous êtes dans votre mission de relogement des familles en difficultés, dans ces mêmes constats.

On peut parler de double-peine avec le logement. Si on n'a pas d'emploi, on n'a pas de logement. Si on n'a pas de logement, on n'a pas d'emploi. C'est un des handicaps.

Vous avez parlé d'expulsion. Alors c'est vrai, surtout dans l'Île de France, moi j'habite la province, c'est un peu plus facile quand même. Chez nous à Habitat et Humanisme, on parle de zones tendues au niveau du logement, c'est-à-dire des zones où on a beaucoup de difficulté à trouver des logements comme en Île de France ou dans d'autres grandes villes comme Lyon ou proche de la frontière suisse par exemple. En Province, c'est un petit peu plus facile quand même mais les expulsions existent partout et elles se font parfois dans de mauvaises conditions. Une expulsion, c'est toujours une rupture avec un habitat dans lequel on a une histoire. Ça peut être quelques fois brutal car cette expulsion, on l'a un peu occultée d'une certaine façon et personne ne vous a aidé à trouver des solutions. Donc nous, à Habitat et Humanisme, on travaille avec des agences immobilières à vocation sociale, des AIVS, et ces agences ont donc une vocation sociale, ce sont des associations, comme ATD, comme Habitat et Humanisme, qui ne font pas de bénéfices et qui sont là pour aider justement les personnes qui sont en difficulté par rapport à leur logement et qui peuvent anticiper, c'est ce qu'on essaie de faire, mais on ne le fait pas toujours bien, on fait aussi des erreurs, mais on essaie d'anticiper, de pouvoir avec la famille qui a des difficultés, prendre très en amont les choses pour voir comment on peut étaler quand il y a un problème financier, etc.

Je rebondis un peu sur ce que j'ai entendu, vous avez parlé du parc privé, une dame de Lille disait : « on lui a dit d'aller dans le parc privé mais elle n'en a pas les moyens. »

Il y a des propriétaires qui sont solidaires, ça existe et qui sont sensibilisés au problème. Nous, on travaille avec des propriétaires solidaires qui acceptent de baisser leur loyer de 20 à 30 % pour que ça soit accessible. On accompagne les familles dans ces logements qui sont dans le domaine privé.

J'ai bien entendu, et vous avez raison, l'expulsion provoque l'isolement social. On se sent être plus rien. Je l'entends et je le comprends et je le rencontre.

Les gens du voyage, Monsieur, c'est quelque chose qui me préoccupe beaucoup car quand on voit combien les espaces qui sont réservés aux personnes qui vivent en caravanes sont vraiment des endroits terribles entre le train, la décharge, alors que les communes ont obligation d'avoir des terrains aménagés, en sachant que quand même ces terrains sont chers. Quand on est sur les terrains aménagés des communes, on paye une location. Et je crois que quand on vit en caravane, on n'a pas le droit à l'allocation logement (APL). Donc ce sont des éléments très négatifs pour les gens du voyage.

Et être célibataire sans enfants, c'est un problème. Oui. Nous, à habitat et Humanisme, on loge environ 34 % d'hommes seuls et 36 % de familles mono-parentales, au niveau national. Donc c'est à peu près équilibré. On a de plus en plus de femmes seules, des femmes qui viennent de la rue, qui de plus en plus interrogent le 115. Il y a plus de femmes dans la rue qu'avant.

La pauvreté s'aggrave, c'est un constat que toutes les associations font, je suis comme les autres là-dessus.

Chantal Consolini : Il existe encore en France, à la périphérie des villes, au bord d'autoroute, sur des terrains vagues, et aussi dans les centres de nos villes, des bidonvilles où des personnes vivent dans des conditions insupportables. Elles vivent sous la menace de l'expulsion.

Entre 17.000 et 20.000 personnes vivent en bidonville. (Romeurope)

En 2015, 11 128 personnes ont été expulsées de leur lieu de vie (bidonville ou squat). Cela concerne 111 lieux de vie. Il n'y a eu que 29 propositions d'hébergement temporaire sur ces 111 expulsions.

(Recensement de la Ligue des Droits de l'Homme et de l'ERRC : European Roma Rights Center / Le Centre Européen pour les Droits des Populations Rom)

Nous avons invité le collectif Romeurope à venir nous parler de cette réalité.

Ce collectif a comme objectif principal de favoriser le respect des droits fondamentaux pour les Roms migrants en France. Il lutte contre la discrimination et le racisme dont les Roms sont victimes.

En préparant, vous me disiez : dans les bidonvilles, il n'y a pas que la population Rom. Et tous les Roms ne vivent pas en bidonville. Et tous ceux que la société appelle Roms ne sont pas tous Roms. Nous connaissons mal cette population. Il y a beaucoup de préjugés et d'amalgames.

Pour nous éclairer, nous accueillons donc Madame Clotilde Bonnemason, chargée de mission. Vous êtes venues accompagnées de quelqu'un que vous allez nous présenter.

Intervention de Clotilde Bonnemason et Madame Florina P, Collectif Romeurope

Clotilde Bonnemason :

Je suis du collectif de Romeurope. Nous, ce qu'on a à faire en premier dans ce collectif, c'est de définir de qui on parle et avec qui on travaille. Ce collectif est composé d'une quarantaine de membres, des associations nationales comme ATD Quart Monde, le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme. Mais aussi des associations et collectif locaux qui sont organisés soit de manière informelle quand ce sont des collectifs, soit de manière formelle quand ce sont des associations.

Ils ont en commun d'apporter du soutien aux personnes qui sont habitantes de bidonvilles et de squats et qui sont considérées ou qui se disent Roms. C'est souvent quelque chose sur lequel on prend du temps pour discuter parce qu'on a l'impression que cette question des bidonvilles, elle est prise seulement sous le prisme de l'ethnicité et de l'appartenance ethnique supposée des personnes qui habitent sur ces bidonvilles et squats. On y accole à chaque fois un peu un mode de vie, une culture, qui ferait que les personnes ont plus ou moins choisies de vivre dans ces conditions. Nous, à contrario, ce qu'on essaie de dire, c'est que ce ne sont pas des choix, ce sont des situations de précarité avant tout et que si une

grande majorité des personnes sont Roms, ce n'est pas forcément ce qui nous intéresse, puisque leur situation de mal-logement ou de non-logement qui est la plus préoccupante et qui devrait être prioritaire.

En dehors de ça, il y a une question qui est complètement liée, qu'on ne peut pas éluder, c'est le racisme envers les personnes qui sont Roms, qui sont identifiées comme ça, souvent parce que justement elles habitent en bidonville et on va dire que ce sont des Roms alors que ce ne sont pas forcément des Roms. Donc on agit autour de ça.

Ces chiffres de 17.000 à 20.000 personnes, ce sont des personnes qui vivent en bidonvilles ou en squats qui sont majoritairement des migrants d'Europe de l'est, souvent de nationalité roumaine et bulgare, souvent rom mais il y a aussi des Français, des Roumains et des Bulgares qui ne sont pas Roms, des Serbes aussi. Il y a une multitude de nationalités, donc on ne peut pas généraliser tout ça à une culture. En tous cas, c'est le message qu'on porte. Ce soir, je suis venue avec Florina. Je lui passe la parole.

Florina P.²

Je viens de Roumanie, je suis en France depuis 2012. J'ai vécu pendant 3 ans dans un bidonville en Île de France à Clamart dans le 92. Il y avait 50 familles sur le terrain. Le bidonville a été expulsé en octobre l'année dernière, et après l'expulsion, il n'y avait que 4 familles qui ont été relogées. Toutes les autres étaient à la rue. Il faut tenir compte que la situation des familles était assez régulière. Tout le monde travaillait. Tout le monde avait leurs enfants à l'école, avec l'aide des bénévoles qui venaient au camp, qui faisaient de faux hébergement. Parce que la mairie ne nous acceptait pas au CCAS du tout. Quand même les enfants devaient aller à l'école, c'est pas normal que les enfants qui sont sur le territoire français n'aillent pas à l'école !

On a été expulsé et 4 familles ont été « relogées » entre guillemets car dans des conditions trop trop difficiles, dans des pièces de 9 m² dans des anciens foyers de travailleurs immigrés. Moi j'ai été relogée qu'avec mon fils qui a 4 ans. La préfecture d'Antony disait que mon mari, le père de mon fils, n'est pas intégrable. Ils m'ont dit : « Vous choisissez, ou vous, avec l'enfant, vous êtes relogée, ou vous n'êtes pas relogée. »

Il faut tenir compte que j'étais fonctionnaire public. Ils nous ont dit qu'on est une famille « pas intégrable en totalité ». Ils nous ont fait signer un espèce de contrat d'intégration en disant qu'on accepte la situation qu'ils nous proposent. Au mois de novembre, je n'avais pas le choix, c'était l'hiver. Si je n'acceptais pas ça, je perdais mon travail, mon fils ne pouvait pas aller à l'école. C'était difficile ! Mais après 2 ans, j'ai eu un appartement qui a 34 m² qui n'est pas suffisant pour nous, c'est un petit studio. C'était quand

même trop trop difficile.

Et toutes les autres personnes à part les 4 familles, après l'évacuation du camp, elles sont encore dans des petits squats, des petits bidonvilles, des petits coins en forêt.

J'ai été une des plus chanceuse entre tous, je suis la seule qui a déjà un appartement. J'avais la chance car j'étais fonctionnaire, c'était par rapport à mon travail qu'ils ont dit : « Voilà, elle doit avoir un appartement. » Mais l'égalité ! Déjà te battre pour inscrire ton enfant à l'école, ta pièce d'identité n'est pas acceptée à la poste, tu peux pas faire beaucoup de choses même si tu as tous les droits comme citoyen européen, tu ne peux rien faire. Même inscrire mon enfant à l'école, ils m'ont dit : « Mais vos enfants vont à l'école ? » J'ai dit : « Oui, ils vont à l'école, si vous nous permettez quand même. »

C'est quand même assez dur car dans la vie de tous les jours, ils te demandent : « vous êtes de quelle origine ? Vous faites quoi ? Vous êtes ici pour quoi ? » Même pour des petites petites choses ! Même pour changer ton pass navigo, ils te disent : « Vous changez vraiment votre pass navigo ? » Je vais chercher mon pass navigo. Il faut justifier tout le temps. Ils disent : « Vous travaillez, vous, les Roumains ? » « Oui on travaille Madame. » Il y a des préjugés qu'on ne veut pas travailler, que les Roumains font la mendicité, que les Roms volent. Mais c'est pas vrai, il n'y a pas tout le monde qui le fait. On ne dit pas qu'il n'y a personne qui le fait, mais c'est pas tous. Moi je travaille, mon fils va à l'école. On a une vie normale si on a la possibilité de l'avoir.

Chantal Consolini : Je vais vous demander à la salle de prendre un deuxième temps de réflexion. Après avoir entendu les premières interventions, est-ce que vous changeriez le mot écrit sur votre feuille. Vous écrivez un deuxième mot en bas de sa feuille. Vous réfléchissez, vous vous tournez vers votre voisin, vous vous en parlez. Prenez 2 à 3 minutes de discussion avec votre voisin pour dire vos deux mots et pourquoi vous avez changé ou pas.

Nous allons essayer de comprendre quels sont les freins dans l'accès au logement. Accès au logement mais pas n'importe quel logement. Quand nous avons préparé, nous nous disions, accès à un logement qui nous convienne.

Je donne d'abord la parole au groupe de préparation de l'Université populaire Quart Monde de Trappes, un café-rencontre se retrouvant dans le centre social Anette Moro.

Groupe de Trappes, Université populaire Quart Monde Île de France

Les propositions de logement ne nous conviennent pas toujours.

Parfois, l'urgence fait qu'on doit accepter.

Nous n'avons pas le choix et la force de refuser.

Une de nous a été relogée dans un studio alors qu'elle avait des enfants placés.

Elle a accepté ce relogement en se disant : « C'est mieux que rien ! »

Elle n'a pas pu récupérer ses enfants car le logement était trop petit.

Elle dit : « C'est comme si on ne reconnaissait pas que j'étais maman ! »

Les services sociaux ont proposé à un couple de débloquer des aides pour payer l'hôtel meublé s'ils acceptaient de placer leur fille. Ils ont refusé. Ils n'ont pas eu d'aides.

Un Monsieur qui touche une pension d'invalidité habite au 7ème avec ascenseur.

Tous les jours, il se dit : « Pourvu que l'ascenseur ne tombe pas en panne. »

Il a fait une demande de mutation.

Le bailleur lui a proposé un logement au 3ème étage sans ascenseur.

C'est inadmissible.

Nous sommes sous pression, c'est comme une torture morale.

C'est un clou qu'on enfonce dans nos têtes. Cela ajoute de la souffrance à la souffrance.

Les propositions de logement devraient être mieux réfléchies avec nous.

Parfois les bailleurs nous font des propositions qu'ils savent inadaptées. Pourquoi ?

Et si on refuse, on passe pour des gens difficiles et de mauvaise volonté.

On nous menace de ne plus nous aider.

Quand tu as de bas revenus, tu n'as pas le choix de l'endroit où tu veux habiter. Tu es obligé d'accepter ce qu'on te propose.

Une dame avait besoin d'un logement plus grand. Elle a tiqué quand elle a vu où c'était. Elle savait qu'il y avait de l'insécurité. Elle n'a pas osé être exigeante. Depuis qu'elle est dans ce logement, elle reçoit des caillasses, ses enfants sont harcelés. Elle est harcelée.

Nous avons l'exemple de cette femme qui a eu le courage de refuser un F2 alors qu'elle vivait depuis plusieurs années à l'hôtel.

Ses 4 enfants étaient en foyer en attendant un logement.

Elle savait que si elle acceptait ce F2, les éducateurs diraient que c'est trop petit pour un retour des enfants.

Elle savait aussi qu'une fois relogée, elle aurait dû attendre longtemps avant d'avoir une proposition de logement plus grand.

Elle a tenu tête jusqu'à obtenir un F4 quelques mois plus tard.

Pour avoir ce courage-là, il faut beaucoup de force et du soutien.

Nous demandons que les professionnels du logement nous écoutent davantage, qu'ils dialoguent avec nous pour bien connaître notre situation. Ils doivent s'assurer qu'ils ont bien compris nos besoins et que leurs propositions sont adaptées à nos vies.

Nous demandons aussi la construction de plus de logements adaptés, pour répondre aux besoins d'une population de plus en plus vieillissante et malade.

Chantal Consolini : Parfois on est comme dans ce sketch de Raymond Devos où on tourne dans un rond-point sans pouvoir en sortir car il y a des sens interdits à chaque sorties. C'est ce que nous disent ceux qui se retrouvent piéger dans ce système compliqué. La parole est au groupe de préparation de l'Université populaire Quart Monde de Paris et environs.

Groupe de Paris et environs, Université populaire Quart Monde Île de France

Quand nous avons préparé cette université populaire, nous nous sommes rendus compte que le système est parfois absurde.

Par exemple, les démarches administratives sont trop compliquées.

On doit donner plein de papiers, on ne comprend pas pourquoi.

On doit refaire le dossier tous les ans, on ne comprend pas pourquoi.

On n'est pas au courant de l'avancée de notre dossier, on ne comprend pas pourquoi.

Les critères semblent différents selon les endroits, on ne comprend pas pourquoi.

Le dossier est parfois perdu, on ne comprend pas pourquoi.

Le dossier est refusé, on ne comprend pas pourquoi.

Et quand le dossier est refusé, on ne nous le redonne pas, c'est du papier et du temps gâchés.

Nous sommes comme des balles de ping-pong, on nous ballade, on nous fait courir, et on nous reproche ensuite de ne rien faire de notre temps.

Il faut simplifier les démarches. Au lieu de refaire un dossier chaque année, nous pourrions signer une feuille pour dire que notre situation n'a pas changé et que nous renouvelons notre demande.

Nous vivons dans la peur de ne pas pouvoir payer notre loyer. Parfois, on ne mange qu'un repas par jour pour garder notre logement. On se prive sur d'autres choses.

Notre budget est impossible à tenir quand on touche le RSA ou un petit salaire.

Une de nous dit : « Ça me fait mal parce que je sais que je suis capable. »

En fait, tout nous oblige à être assisté. Et ensuite on nous montre du doigt.

Nous demandons l'augmentation du RSA, des minimas sociaux pour que l'on puisse avoir une vie décente.

Il faudrait aussi que les loyers soient compatibles avec nos revenus.

Actuellement, on détruit des logements. Nous savons que ce sont des logements sociaux anciens.

Mais on reconstruit moins de logements sociaux car on parle de volonté de mixité sociale. Il n'y a pas assez de logements sociaux.

Il y a aussi beaucoup de logements vides.

Le mot social ne veut plus dire grand-chose aujourd'hui. Les loyers sont trop élevés pour nous.

Nous avons des voisins qui gagnent de bons salaires. Ils habitent des logements sociaux.

Et nous avons des amis avec des bas revenus qui sont sans logement. Ils attendent des propositions de logement social depuis de nombreuses années.

Il y a quelque chose qui ne va pas dans ce système.

Nous demandons qu'il y ait plus de construction de logements sociaux.

Il faut surtout construire des logements très sociaux, à loyer très modéré, pour les bas revenus.

Certains d'entre nous vivent dans des logements trop grands pour eux. Les enfants sont partis, mais nous ne pouvons pas bouger. Nous sommes dans nos logements depuis tellement longtemps que les loyers n'ont pas trop augmenté. Si nous changeons pour un logement plus petit, nous paierons plus cher.

Il faudrait faciliter ces changements pour libérer des grands logements pour des familles avec enfants.

Il y a 4.760.000 logements sociaux en France
1,8 million de personnes sont en attente de
logement social dont 550.000 en Île de France.

Union Sociale pour l'Habitat

Chantal Consolini : Parmi ces personnes en attente, certaines ne peuvent pas accéder au logement social, parce qu'il manque du logement social, mais aussi parce que les critères d'attribution les écartent de cette possibilité. C'est ce que va nous expliquer le groupe de préparation de l'Université populaire Quart Monde de Bezons.

Groupe de Bezons, Université populaire Quart Monde Île de France

Il faut en finir avec les préjugés discriminatoires dont nous sommes victimes : la couleur de peau, le nom, l'origine sociale, l'origine géographique, le statut « Dalo ».

On est montré du doigt, même dans les discours politiques.

On voit dans certaines communes, qu'on ne veut pas de logements sociaux. On ne veut pas des pauvres.

Certains maires préfèrent payer les amendes que de respecter la loi qui oblige à construire 25 % de logements sociaux. Mais que veut dire payer une amende au regard des vies qui souffrent de cette directive ?

Il faut agir. Les amendes ne servent à rien. Les sanctions doivent être plus fortes :

- Le préfet pourrait saisir les terrains pour construire du logement social.
- L'état pourrait suspendre ses subventions à la commune.
- Si un élu ne respecte pas la loi, il pourrait être sanctionné jusqu'à perdre son mandat.

Nous demandons que la loi soit appliquée. S'ils respectaient la loi, il y aurait obligation de construire et il y aurait plus de logements pour vivre décemment.

On voit que sans salaire, il est presque impossible d'avoir un logement. Aujourd'hui, on demande des revenus trois fois supérieurs au loyer.

C'est impossible quand nous n'avons pas un travail à plein temps ou qu'on ne touche pas un salaire au SMIC. Cela nous pousse dans l'illégalité car on doit travailler au noir pour pouvoir payer le loyer

et vivre ! Nous sommes aussi dans l'illégalité quand nous hébergeons un ami en difficulté de logement, parce que les locataires de logement social n'ont pas le droit d'héberger.

Il faut bloquer les loyers pour les revenus les plus bas. La flambée des prix nous éloigne du logement. On voit des constructions neuves mais elles ne semblent pas faites pour nous. On nous fait miroiter qu'accéder à un logement c'est possible, mais dans les faits c'est très compliqué.

Le 115 est saturé, il ne peut pas répondre aux besoins.

Il loge parfois les gens, les familles dans des hôtels qu'il paie très chers. Cet argent pourrait servir à un vrai logement.

Une femme explique : « J'ai fait le 115, mais j'en ai eu vite marre d'être à droite ou à gauche. Souvent il n'y avait pas de place. Alors je suis allée vivre dans les bois, sous une tente, pendant 2 ans. J'étais bien mais le soir, j'avais peur. »

Nous demandons l'amélioration des conditions d'hébergement provisoire, l'augmentation du nombre de places et la construction de logements passerelles pour permettre à des personnes depuis longtemps dans la rue de pouvoir en sortir, par étapes, en étant soutenus.

Tout le monde veut s'en sortir.

Mais certains n'y croient plus.

Ils ont baissé les bras.

Nous devons leur redonner espoir.

Chantal Consolini : Pour soutenir le relogement des personnes prioritaires, a été voté en 2008 une loi appelée Dalo, Droit au Logement Opposable.

499.326 recours déposés entre 2008 et 2014

1 dossier sur 3 reconnu prioritaire

80.541 ménages Dalo relogés

59.502 restent à reloger dont 44.000 en Île de France

Secours Catholique

Monsieur Matthieu Hoarau, chargé de projet d'un dispositif appelé « de la rue au logement » au secours catholique, j'ai envie de vous demander par provocation : est-ce qu'il faut encore croire au Dalo aujourd'hui ? Est-ce une loi efficace ?

Matthieu Hoarau, chargé de projet au secours catholique

Il faut croire en cette loi, elle a des résultats mais ils sont insuffisants par rapport à l'ampleur des demandes et des besoins. Donc pour introduire mon propos, je vais donner deux éléments pour dire à quel titre je parle aujourd'hui au secours catholique. On accompagne à travers 16 permanences Dalo principalement en Île de France plus de 2.000 ménages dans le cadre de la procédure Dalo. On les accompagne du début jusqu'à la fin, c'est-à-dire du dépôt de dossier avec le recours amiable, jusqu'au recours indemnitaire dans le cas où les personnes n'ont pas été relogées. Ça peut prendre 2 ans, 3 ans ou 4 ans. C'est un délai qui est assez long. C'est une procédure qui est longue qui ne répond pas aux besoins des personnes mais c'est la procédure Dalo qui est posée comme ça.

En complément de l'accompagnement individuel qu'on propose aussi aux personnes, il y a des actions collectives qu'on essaie de mettre en place à travers la création de groupes d'action citoyenne. Ces groupes rassemblent des ménages qui sont reconnus prioritaires au Dalo et qui attendent d'être relogés. L'idée est de voir avec elles comment ce droit n'est pas appliqué, quels sont les freins et auprès de qui ils peuvent agir pour permettre de rendre effectif cette reconnaissance de priorité au Droit au Logement Opposable. C'est important ces actions-là, et je vais donner un exemple par rapport à ce que j'entends ce soir : Quand ces groupes rencontrent des élus locaux par exemple et que ces élus locaux leur disent : « le problème du Dalo ou du logement, c'est que les personnes n'ont pas de travail. » Ce n'est pas la même chose quand nous, on va pouvoir venir avec des personnes qui vont leur dire : « je me lève à 5

heures du matin, je traverse toute l'Île de France pour aller travailler. Qu'est-ce que je peux faire de plus ? » Aujourd'hui le problème, ce n'est pas juste la dichotomie entre emploi et logement, il y a de nombreuses personnes qui travaillent qui ne sont pas relogées. Et sur l'ensemble des ménages reconnues prioritaires Dalo, la moitié des ménages sont salariés. Donc on voit bien que la difficulté aujourd'hui, c'est au niveau des coûts des loyers du logement social et du logement privé.

Au-delà de ces activités qu'on porte au secours catholique, il me semblait important de rappeler l'esprit du Dalo. Le Dalo, ce n'est pas une demande d'Hébergement ou de logement. Le Dalo, c'est un droit. Et c'est important de le rappeler, de l'affirmer à nouveau, car on a tendance à vouloir le considérer comme un dispositif, or c'est un droit et c'est une démarche de dernier recours justement quand les dispositifs de demande de logement social, de demande d'hébergement, de 115, etc n'ont pas fonctionné et n'ont pas permis aux personnes d'accéder ou de se maintenir dans un logement ou un hébergement adapté à ses besoins et à ses moyens. Et cette notion est importante parce que c'est là l'esprit du Dalo. Et donc aujourd'hui, pour répondre à votre question, on a un peu plus de la moitié des ménages qui a été relogées grâce au Dalo. Et c'est une certitude, sans ce droit, ces personnes n'auraient pas été relogées, elles seraient dans la même situation, voire pire. Donc ça a permis à des ménages les plus vulnérables d'accéder au logement et ça, c'est important. Ça fonctionne sur un certain nombre de régions et ça dysfonctionne sur des régions tendues, comme l'Île de France, où les demandes sont plus importantes que l'offre

disponible. Donc oui, le droit fonctionne mais on ne peut pas se satisfaire des résultats aujourd'hui parce qu'il y a de nombreux ménages qui sont dans l'attente et certains depuis 2008.

Les freins sur l'application du droit, vous les connaissez sans doute, cela se passe dès l'accès au droit. Aujourd'hui il y a un gros déficit en matière d'information, d'accompagnement des ménages qui pourraient être éligibles au Dalo. On a des collectivités qui donnent consignes à leurs services sociaux de ne pas faire de dossiers Dalo. On a des travailleurs sociaux qui ne sont pas suffisamment formés sur ce droit et qui n'accompagnent pas les personnes jusqu'au bout de la procédure. Et puis, on a des personnes qui sont désarmées face à cette procédure qui est assez technique, c'est du papier, c'est long et c'est de l'administratif. Et là, il n'y a aucun moyen qui a été prévu dans la loi pour pouvoir favoriser l'accès aux droits : informer, accompagner les ménages.

Le deuxième point de dysfonctionnement, c'est sur l'appréciation des critères éligibilité par les commissions de médiation départementales qui vont statuer sur les dossiers pour dire : vous êtes reconnus prioritaires ou vous ne l'êtes pas. Aujourd'hui les commissions de médiation sont de plus en plus dures pour reconnaître prioritaires les personnes. En Île de France, par exemple, il y avait un taux de reconnaissance favorable en 2008 qui était de l'ordre de 47 %. Aujourd'hui, on est à moins de 30 %. Donc on voit que sur un certain nombre de territoire un durcissement et qui fait croire que la loi ne fonctionne pas et qu'on peut perdre espoir en ce droit.

Ensuite, il y a des problèmes au niveau du relogement et vous les avez pointés. Il y a des délais d'attente qui sont longs. Des fois, il n'y a pas de propositions. Quand on a une proposition, il faut que sous 48h, une semaine retourner des papiers pour avoir la proposition. Et puis la liberté de choix pour voir si le logement nous convient ou pas par rapport à nos besoins et par rapport à la situation géographique est très limitée.

Au-delà du relogement, il y a la stigmatisation des ménages. l'année dernière, il y a eu un discours de Monsieur Valls, premier ministre, qui disait : « il faut interdire le relogement des ménages prioritaires au Dalo dans les quartiers sensibles. » Ça a un peu évolué depuis. Mais c'est comme si les ménages Dalo étaient une seule et même

catégorie. Dans les ménages Dalo, il y a des familles, il y a des personnes seules, âgées, jeunes. Il y a des gens qui travaillent, d'autres qui ne travaillent pas. Il y a cette diversité des profils et on a cette stigmatisation pour dire : ces ménages-là, il ne faut pas les reloger, sous-entendu, ils pourraient ajouter de la pauvreté à la pauvreté dans les quartiers sensibles. Et c'est un discours qu'il faut casser.

Et du coup, tous ces dysfonctionnements font que les personnes sont épuisées. On va avoir des personnes qui vont nous dire : « mes dossiers administratifs sont plus lourds que mes sacs de courses pour nourrir mes enfants. » Et on oublie qu'une personne humaine n'est pas un numéro de dossier. C'est la réalité pour tous les ménages en attente d'un relogement.

Mais d'un autre côté, il faut aussi se rappeler que ce droit est un droit fondamental et c'est une avancée majeure. Et il faut pouvoir tout faire pour l'appliquer pleinement partout sur le territoire. Parce que ce droit donne une dimension réelle à la dimension « droit au logement ». Ce droit au logement est une notion qui est restée virtuelle jusqu'au vote de la loi Dalo. Pour les personnes, cela redonne de la dignité. Quand on est reconnu prioritaire, quand on passe devant le tribunal administratif et que le juge dit au préfet qu'il n'a pas respecté son obligation de relogement, les personnes se sentent reconnues dans leur dignité. C'est important de pouvoir se rendre compte des aspects qualitatifs du Dalo dans les apports que cela a pu procurer. Au-delà de la dignité, cela a permis de reloger des ménages. Aujourd'hui, on est à un peu plus de 100.000 ménages qui ont été relogés et c'est important de le souligner, parce que ces ménages-là sans le Dalo ne seraient pas relogés.

Et enfin le Dalo, ça permet d'être un outil de pression collectif auprès des pouvoirs publics. Aujourd'hui il y a 60.000 ménages qui restent à reloger. Et il y a très peu de ménages qui utilisent le recours indemnitaire. Le recours indemnitaire permet de condamner l'état s'il n'a pas relogé les personnes et de verser une indemnité directement au requérant. Si les 60.000 ménages reconnus prioritaires en attente de relogement faisaient des recours indemnitaires contre l'état, il y aurait une menace financière importante pour faire en sorte que l'état investisse ses fonds dans la construction de logements adaptés aux besoins des personnes

plutôt que d'indemniser au cas par cas les personnes.

Donc pour conclure, je vais reprendre la formule de Bernard Lacharme qui était l'ancien rapporteur du comité de suivi Dalo qui disait : « ce n'est pas le manque de logement qui est opposable au

requérant, c'est bien le manque de logement qui est opposable à l'état. C'est à lui de se donner les moyens de pouvoir appliquer ce droit. » Il nous appartient à tous d'agir, en tant que citoyens, qu'on soit logé ou mal-logé, de pouvoir faire vivre ce droit si on ne veut pas que le Dalo tombe à l'eau.

Chantal Consolini : En préparant, beaucoup d'entre vous ont dit : pour s'en sortir, il faut être soutenu. Nous allons entendre des personnes qui ont vécu un temps dans le centre de promotion familiale de Noisy le Grand en Seine Saint Denis. Ce centre, agréé par l'état, accueille temporairement des familles dans des logements sociaux en attendant un logement pérenne. Les familles sont déjà locataires de leur logement même si c'est temporaire. Des activités sont proposées.

Centre de promotion familiale de Noisy le Grand, ATD Quart Monde

Arriver au centre de promotion familiale, après l'errance, est un grand soulagement.

C'est difficile de reprendre la vie courante, de retrouver du travail, de revivre au quotidien, de récupérer les enfants, de retrouver une autorité vis-à-vis de nos enfants, de ne pas se laisser aller, de ne pas s'enfermer sur soi-même. C'est un combat de tous les jours.

Du jour où j'ai rencontré ATD Quart Monde, j'ai reconstruit ma famille. Tout est parti d'ici. C'est là qu'on commence à vivre ensemble, à construire notre vie de famille parce qu'au centre, on accueille toute la famille. Ailleurs, souvent, les femmes et les enfants sont pris en charge mais les pères sont mis de côté.

ATD Quart Monde nous invite à participer à des activités, soit pour les enfants, soit pour les adultes.

Nous pouvons participer à des sorties culturelles qui nous permet de nous ouvrir au monde. Pour une personne, l'atelier d'écriture a été le début d'un grand changement dans sa vie.

Chaque enfant participe à une activité qui lui permet de se développer, de grandir et d'être en

sécurité pour continuer ses études.

Le centre a aussi une équipe sociale, qui connaît bien les démarches à faire car c'est inconnu pour nous. Les assistantes sociales du centre connaissent notre parcours, elles ne nous lâchent pas, elles font les choses jusqu'au bout.

Mais elles ne sont pas là pour nous surveiller. Elles écoutent vraiment, elles cherchent avec toi ce que tu peux faire.

Elles nous encouragent, ça nous donne la force de continuer.

Ce qui permet d'avancer, c'est d'avoir un travail. Quand on a un CDI, on peut espérer un logement. On peut payer un loyer dignement.

Quand on a une proposition, le plus dur c'est les refus. La préfecture propose des logements. On est content. Le logement nous convient. Ça passe en commission, mais le bailleur refuse, souvent parce qu'on n'a pas assez de revenus.

Quand enfin notre demande est acceptée, on explose de joie. On va enfin être chez nous. On est soulagé. On va reprendre goût à la vie.

Tu ne sais pas ce que c'est que d'avoir une clé et une boîte aux lettres !

Chantal Consolini : Quand le droit est bafoué, on peut avoir recours à la justice. On l'a vue dans le Dalo. Dans le Val d'Oise, des familles ont été rétablies dans leur droit après avoir été expulsées. Monsieur Benoît Fabiani, permanent d'ATD Quart Monde va nous partager la bonne nouvelle d'un combat pour le logement qui a été gagné.

Le recours à la cour européenne de justice par des familles du Val d'Oise

Sur la commune d'Herblay, dans le département du Val d'Oise, vivaient une trentaine de familles françaises au lieu dit « *le Trou Poulet* ». C'était des familles du voyage sédentarisées à cet endroit depuis longtemps, certaines depuis plus de 30 ans. Elles vivaient dans des caravanes, des bungalows ou des petits chalets en bois. Leurs enfants étaient scolarisés dans les écoles d'Herblay.

En 2004, le maire décide de faire partir ces familles. Il les assigne au tribunal, les accusant "d'occuper de manière illégale une zone naturelle qu'il faut protéger."

A l'initiative des familles poursuivies au tribunal, un comité de soutien se met en place, avec le soutien des voisins, avec le soutien d'ATD Quart Monde et avec le soutien d'un certain nombre d'habitants et associations du Val d'Oise.

Mais le Maire refuse de discuter avec les familles du Trou Poulet. Elles sont condamnées deux fois au tribunal et après en appel, à quitter les lieux et elles ont trois mois pour partir sous peine de payer une amende de 70€ par jour et par personne.

Devant cette menace et devant les pressions de la Mairie, la plupart des familles quitte ce lieu du Trou Poulet. Certaines tout de suite, d'autres un peu plus tard. Et leur vie devient extrêmement difficile : elles n'ont pas d'endroit pour vivre, leurs relations familiales sont rompues, elles ne peuvent pas se faire soigner de manière régulière, la scolarité des enfants est très perturbée, et les circuits de travail sont aussi très fragilisés.

En 2007, avec le soutien d'ATD Quart Monde, les familles du Trou Poulet déposent une requête auprès de la Cour Européenne des droits de l'Homme, à Strasbourg.

Après des années de combats et une très longue procédure, le 17 octobre 2013, donc 6 ans après, la Cour européenne rend un premier jugement, qui condamne l'État français pour ne pas avoir respecté la Convention européenne des droits de l'homme.

La Cour européenne dit à ce moment-là, que les juges français n'ont pas respecté l'article qui garantit à chaque personne "le droit au respect de

sa vie privée et familiale, et à son logement". Les juges français auraient dû évaluer les conséquences de l'expulsion sur la vie des familles et le droit du Maire à les faire expulser, ce que les juges n'avaient pas fait.

Il y a un mois, c'est vraiment une victoire récente, la Cour européenne, a rendu un deuxième jugement qui dit que l'État français doit réparer le préjudice subi par les familles, et qu'il doit le faire de deux façons : il doit d'abord payer aux familles des compensations financières pour le préjudice matériel et pour le préjudice moral qu'elles ont subi. Ainsi toutes les familles concernées vont recevoir entre 7.500 et 22.000€, selon leur situation.

Et deuxièmement, le jugement dit que les pouvoirs publics doivent faire en sorte que toutes les familles du Trou Poulet aient accès à un logement stable qui corresponde à leurs souhaits : soit un logement social, soit ce qui est leur souhait pour la plupart, un terrain familial où elles puissent vivre et mettre leur caravane.

C'est une grande victoire pour les familles du Trou Poulet car la Cour européenne reconnaît qu'elles ont été traitées injustement, qu'elles ont droit à des compensations et qu'elles doivent avoir accès à un logement qui correspond à leurs souhaits.

Et c'est aussi une grande victoire parce qu'en France et en Europe, les juges vont devoir tenir compte de cette décision de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Et déjà plusieurs jugements rendus en 2014 et 2015 ont pris en compte cette décision de la Cour européenne et certains juges ont refusé une expulsion.

Ces décisions signifient que même si on est habitant d'un lieu "sans titre", on n'est pas forcément "sans droit".

Pour arriver à cette victoire, il a fallu un très long combat de 12 ans et beaucoup de soutiens. Et, on peut dire ce soir que dans cette affaire, les familles du Trou Poulet et ATD Quart Monde ont bénéficié en particulier d'un engagement très fort de la Commission Consultative des Droits de l'Homme.

Chantal Consolini : Nous allons prendre un temps de débat. Je vous demanderai de vous présenter et de faire des interventions courtes pour que vous soyez nombreux à parler.

Nous repartons des mots que vous avez écrit sur vos papiers. Quels mots avez-vous écrit, avez-vous changé de mots ? Pourquoi ces mots ? Qui veut commencer ?

Interventions de la salle

Je m'appelle **Yves Buisson**. J'ai travaillé pendant 23 ans sur la question de saturnisme et de précarité énergétique, à Paris d'abord puis à Montreuil ensuite, c'est comme ça que j'ai connu ATD Quart Monde. Je suis entré dans le groupe santé qui se réunit au siège d'ATD à Montreuil. Mon premier mot, c'était « **habiter** » et j'ai changé, j'ai mis « **être** » ensuite. Parce que c'est très très bien, absolument nécessaire d'exiger que des gens aient un toit et des murs pour les abriter. Mais je trouve que ce n'est pas suffisant. Le logement, le sens du logement n'est pas suffisant, il faut aller vers l'habiter et le droit à être et à être chez soi et à pouvoir occuper son espace, à y recevoir des gens, à y recevoir des amis.

Je suis **Antoine** et je suis allié dans le mouvement ATD Quart Monde et je fais partie aussi de l'Université populaire, parce que dans l'Université populaire, il y a un groupe qui est le groupe des personnes alliées. Ce sont des gens qui ne vivent pas des situation de misère, qui ne connaissent la misère que par témoignages plutôt que par vécu personnel. Le premier mot que j'ai écrit, c'était « **identité** ». J'ai hésité avec « dignité » mais j'ai mis « identité ». La question du logement touche la question de l'identité de la personne. Et à écouter le témoignage du groupe de Lille et le témoignage de Jean-Claude, cela m'a rappelé une des raisons de mon alliance avec le mouvement, c'est de rentrer en relation avec des personnes qui vivent cette question fondamentale de l'exclusion sociale et qui fait que je m'engage dans d'autres luttes, dans le syndicalisme par exemple. En écoutant le témoignages, cela m'a rappelé que ce droit, il s'agit surtout de se battre pour le faire appliquer. Donc mon deuxième mot, c'est « **lutte** ».

A vivre, à être dans l'Université populaire, ça me fait revenir à la conscience l'urgence qu'il y a à le faire et ça me porte à en témoigner à l'extérieur et à m'engager. Et quand on a préparé avec les autres du groupe alliés, c'est aussi ce dont ont témoigné certains, c'est que participer à l'université populaire et être en relation avec des personnes qui vivent directement les situations de grande pauvreté, ça nous pousse là où nous sommes sur

nos lieux de travail, ou dans nos autres engagements, à être témoins et à porter cette question-là ailleurs.

Je m'appelle **François Meekel** : Je suis membre d'ATD mais pas du tout actif dans ATD. Je fais partie d'une organisation qui s'appelle SNL, Solidarités Nouvelles pour le Logement qui agit comme Habitat et Humanisme dans le logement temporaire et le logement d'insertion. J'ai mis le mot « **course d'obstacles** » puisque c'est quand on est un peu prêt de ce droit au logement et d'accès au logement, c'est vraiment ça qui ressort. Et j'ai mis un deuxième mot qui était dans le même sens, c'est « **souffrance (inutile)** » du fait de ce qui a été énoncé en particulier par le monsieur tout à l'heure des nombreuses discriminations dont on peut être victimes, même en étant simplement célibataire.

Je voulais dire deux petites choses. La première, c'est que Madame de Habitat et Humanisme a parlé tout à l'heure de la solidarité des propriétaires privés à travers des dispositifs comme « Louer solidaire ». A SNL, on fait aussi le bail réhabilitation. C'est-à-dire des propriétaires privés qui confient des logements qu'on réhabilite, et les propriétaires privés pendant un certain nombre d'années, c'est long, c'est 15 ans, perdent l'usage et les loyers relatifs à ce logement mais en tous cas, ils récupèrent au bout de cette durée ces logements absolument réhabilités et prêts de nouveau à être utilisés.

Et puis la deuxième chose que je voulais dire, c'est que lutter pour le droit au logement, cette loi créée en 2007, ça se fait dans le cadre d'une mobilisation qui réunit un certain nombre d'associations parisiennes, le secours catholique, je crois qu'ATD n'y est pas, mais ce serait bien qu'ATD y soit à Paris et qu'on soit ensemble là-dessus avec le DAL, la fondation Abbé Pierre, le CAL. Ça se fait à travers un certain nombre d'actions et en particulier une action qui se fait le 5 mars chaque année, le jour anniversaire de la loi Dalo. La dernière manifestation a eu lieu et Matthieu Hoarau connaît ça très bien puisqu'il participe et qu'il organise tout ça. Cette manifestation est une manifestation dans laquelle il serait souhaitable

qu'il y ait un maximum de personnes qui y participe. Donc le 5 mars, l'année prochaine c'est loin mais il y a du travail pour préparer tout ça et je pense que c'est un bon moyen de s'exprimer. La dernière fois, on a été aux invalides donc tout près du ministère du logement et 2, 3 jours après, les responsables comme Christophe Robert, ont été reçus par la ministre du logement.

Christiane Reymond : Mon premier mot était « **liberté** ». Il m'est venu comme ça. Quand on n'a pas de logement, quand on est en recherche de logement, on a un poids énorme sur les épaules et tout à coup quand le droit au logement vous permet d'ouvrir une porte, et bien ce sentiment de liberté d'être chez soi, d'avoir un chez soi.

Et puis le mot qui m'est venu ensuite après vous avoir entendu, avoir entendu tous ces témoignages qui m'ont énormément touchés, c'est le « **lien social** », la vie sociale parce que finalement quand on a un logement, on a un habitat dans lequel, on est dans un lieu habité avec son histoire, l'histoire du lieu et dans ce lieu, cette histoire est tissée par les personnes qu'on y reçoit, par sa famille bien sûr, mais aussi par cette vie sociale qu'on peut créer parce qu'on est chez soi. J'ai été très frappée par vos témoignages sur l'isolement, l'exclusion dans des situations d'expulsion combien on ne se sent plus rien, parce qu'on est nié dans la société. Et ça je crois que votre témoignage était très fort dans ce sens.

Je suis **Christophe Géroudet**, je suis volontaire-permanent à la délégation ATD Quart Monde France. Sur la question, j'avais mis aussi le mot « **habitant** ». On ne peut pas permettre le développement de sa famille sans avoir des liens avec un environnement, un quartier et on a parlé des nombreuses ruptures qui font que petit à petit les gens sont complètement isolés et n'ont plus de liens stables. Et on parle beaucoup de protection de l'enfance. Et la première protection de l'enfance, c'est offrir un sécurité de logement à la famille et de permettre d'avoir des liens dans un quartier, de permettre de développer la famille grâce à des liens avec un centre social, des centres culturels.

Le deuxième mot que j'avais mis c'est « **perversion** » car là on voit une organisation de la violation du droit. Et on refuse même d'informer sur les droits Dalo. Et la perversion va jusqu'à faire que ce qui était un droit, comme le Dalo, devient une stigmatisation de la même manière que le RSA devient quelque chose de stigmatisant comme une honte. Quand le droit n'amène pas la citoyenneté,

n'amène pas à la dignité, les gens ne réclament même plus leurs droits. Il y a un taux de non-recours énorme, jusqu'à 5 milliards de non-recours au RSA par exemple. On est dans une perversion qui est grave où ce qu'on a défendu dans la loi de 1998 de lutte contre les exclusions qui préconisait une approche globale de l'accès aux droits, et par l'accès aux droits, l'accès à la citoyenneté. Mais si l'accès aux droits ne permet pas d'être pleinement reconnu comme citoyens, alors il devient caduque.

Pascal M : Je trouve que la loi Dalo n'est pas respectée. Pourquoi il faut à chaque fois renouveler, renouveler au bout de deux ans, trois ans ? Je connais deux personnes qui ont fait le dossier Dalo, et ça fait plus de 10 ans qu'ils attendent un logement. Ils n'ont pas de logement. Donc pour moi, cette loi elle ne sert à rien. Et moi le mot que j'ai marqué, c'est « **famille** », parce que pour moi, la famille, c'est quelque chose de très important. Je me suis pendant des années à créer ma famille et je me suis débrouillé tout seul pour avoir un logement. Ils m'ont beaucoup soutenu, c'est vrai si maintenant je peux prendre beaucoup la parole, c'est grâce à ATD. Car à ATD, ils m'ont beaucoup soutenu sur certaines choses et je les remercie beaucoup. C'est sur eux que je peux compter.

Manuela L : Moi j'avais d'abord marqué « **un toit sur sa tête** » car moi ça fait depuis 2005 que j'ai perdu mon appartement, je suis en hébergement chez un ami et aujourd'hui j'en souffre énormément parce que j'aimerais retrouver mon intimité, pouvoir recevoir ma famille aussi, pour moi c'est important, j'ai bientôt 59 ans, c'est difficile pour moi aujourd'hui. Et après avoir entendu un autre témoignage, qui m'a beaucoup marqué, j'ai écrit « **droit à l'intégration** », parce que la jeune femme qui a témoigné tout à l'heure, disait que son mari n'était pas intégrable. Moi je trouve ça inadmissible qu'on dise ça, parce qu'un couple, quand il est uni, il est intégrable ensemble. C'est pour ça que j'ai dit ça. Je n'ai pas pensé qu'à moi, j'ai pensé à tous ces gens qui ont besoin d'intégralité aussi et de reconnaissance.

Je suis **François Yverneau**. Je suis écrivain public à la Seine St Denis pour une association. Cet après-midi, j'ai reçu une femme qui ne sait pas lire ni écrire et à qui la municipalité avait demandé de renouveler par Internet sa demande de logement. Et je voulais signaler le fait, parce que ce n'est pas la première fois où justement les gens les plus en

difficulté sont encore plus exclus, par exemple là de la loi Dalo parce que les administrations mettent en route, à tous les niveaux d'ailleurs, il n'y a pas que pour la loi Dalo, des réponses qui doivent être faites par Internet sans prendre le soin, pour des personnes qui ont des difficultés de relation, en particulier l'illettrisme, pour pouvoir malgré tout atteindre leurs droits.

Chantal P : Je voulais revenir sur ce que disait une personne sur le Dalo. C'est quelque chose qui m'a beaucoup fait bondir ces dernières semaines pour préparer cette Université populaire sur le logement. Je n'arrive pas à comprendre, quand un dossier logement passe en commission normale, qu'il est refusé et que la famille a vraiment besoin d'un logement, il passe au Dalo, il est encore refusé. Moi ce qui m'interpelle : est-ce qu'on tient vraiment compte quand le dossier passe au Dalo des critères de la famille, de ce que qu'elle a vraiment besoin , Ou est-ce qu'on est dans les commissions de logement normales, on se dit, on le met de côté ce dossier. C'est ce qui m'interpelle parce que je ne vois pas pourquoi avec le Dalo les dossiers ne passent pas.

Matthieu Hoarau : Un petit élément d'explication rapide : la commission de médiation Dalo n'est pas une commission d'attribution. La commission d'attribution réunit les bailleurs ou les mairies et ils vont regarder le dossier, les ressources, la composition familiale, etc. La commission de médiation Dalo va regarder des critères de priorité par rapport à la situation de mal-logement ou de non-logement. Si on a une demande de logement

social depuis un certain temps, si on est dépourvu de logement, à l'hôtel ou hébergé chez des tiers. Si on est menacé d'expulsion. Si on est dans un logement insalubre ou indécent ou sur-occupé ou si on est hébergé depuis un certain temps dans des dispositifs d'hébergement. C'est ça que regarde cette commission. Dans ces commissions, il y a des représentants des bailleurs, de l'état, des collectivités locales et des associations. Tout ce monde avec des intérêts différents par rapport au logement et donc ce qui fait qu'il peut y avoir des différences dans l'appréciation des critères pour pouvoir reconnaître prioritaires les personnes.

Une fois que la personne est reconnue prioritaire, c'est pas le Dalo qui relogé, c'est le préfet qui a obligation de reloger et ça va retomber sur les commissions d'attribution des bailleurs. Et là on retombe sur cette problématique d'attribution de logement de manière générale.

Chantal P : En fin de compte, c'est comme un chien qui se mord la queue et qui n'y arrive pas.

Christiane Reymond : Le vrai problème de tout ça, c'est qu'on ne construit pas suffisamment de logement très social donc les prêts d'état pour la construction, les communes construisent plus facilement avec des PLS, les bailleurs sociaux construisent plus aussi avec du PLS qu'avec du PLAI, le PLAI étant le très social avec des loyers très sociaux. La difficulté est là. Le Dalo en province, il y a assez peu de dossiers. Mais sur l'Île de France, ils n'arrivent pas à combler.

Je voudrais d'abord vous remercier à tous d'être là et dire à quel point ces universités populaires sont un lieu de formation. Vous savez, je le dis souvent, moi j'y ai passé 12 ans dans les universités populaires, c'est là que j'y appris ce que c'est de vivre en très grande pauvreté et c'est vraiment un lieu de co-construction, les militants Quart Monde qui ont vécu la grande pauvreté y apprennent à prendre la parole et je suis admirative de ce que j'ai entendu aujourd'hui. Et les alliés comme nous écoutent, entendent et apprennent ce que ça veut dire que de se battre. Et ce que vous avez raconté aujourd'hui, ce sont vraiment des combats et moi c'est le deuxième mot que j'ai retenu, c'est vraiment un combat ce que vous menez.

Je voudrais redire à quel point on est attaché à ce logement, parce que c'est d'abord un droit et on a compris que c'est un droit qui était attaché aux autres. Jean-Claude nous l'a dit, finalement derrière, il y a la santé, le travail, il y a l'éducation.

On est attaché à cette loi Dalo, merci beaucoup le secours catholique et les autres d'avoir défendu ça, on défend aussi cette loi Dalo. Il y a des difficultés d'application. Ce n'est pas parce qu'il y a des difficultés d'application que cette loi n'est pas bonne. Il faut se battre pour qu'elle soit appliquée, comme beaucoup de lois. Et vous savez à quel point Paul Bouchet, l'ancien président de ce mouvement s'est battu là-dessus et continue à se battre. Donc nous aussi ! Mais comment maintenant remédier à cette situation parce qu'on voit bien que des Dalo n'aboutissent pas, il y a même des dossiers perdus, on a vraiment tendance à penser, qu'il y a des dossiers volontairement perdus.

Qu'est-ce qu'on demande ? Évidemment, vous l'avez dit et je le re-souligne : construction de plus de logements sociaux, on en manque. Et on se dit, attention, même avec des logements sociaux, il y a des gens qui sont expulsés parce qu'il y a des

accidents de la vie avec des logements trop chers même dans les logements sociaux. Donc on fait quoi ?

Nous on dit, attention aux mauvaises bonnes idées, c'est-à-dire pas de construction de logements super-sociaux qui seraient des ghettos qui seraient loin des centres-villes avec des logements de moins bonne qualité, petits, sans ascenseur, donc on dit : attention, ce n'est pas ce qu'on demande.

Et les solutions, on le voit bien, viennent des militants Quart Monde, il faudrait que les loyers soient compatibles avec nos revenus. Et notre idée est qu'il faut adapter la quittance aux ressources. Ça ne veut pas dire baisser le loyer, parce qu'on ne veut pas que l'aide au logement, l'APL baisse mais une quittance. Comment on le finance ? Ce n'est pas des sommes énormes. ATD Quart Monde a mené une étude là-dessus. On s'est aperçu que si on faisait une remise de 50 euros, ce qui serait souvent nécessaire, finalement pour 10.000 familles, cela correspondrait à 6 millions d'euros. Comment on trouve cet argent ? Dans les sur-loyers. On pense que les sur-loyers doivent servir à ça. La loi ALUR le prévoit mais ce n'est pas obligatoire. Le sur-loyer, ce sont pour des gens qui sont dans des logements sociaux mais qui ont des revenus supérieurs et qui du coup paient un loyer plus cher. Et ce sur-loyer devrait justement servir aux familles en grande précarité pour financer cette quittance.

Et aussi nous voulons plus de mixité sociale, vous savez que c'est notre conviction et qui permettrait aussi d'avancer.

Merci beaucoup Madame d'avoir été là, Christine Lazerges. C'est vraiment important pour nous que la CNCDH s'empare de ce dossier et nous écoute et écoute les militants Quart Monde et je vous laisse conclure cette université populaire.

Vraiment c'est à ATD Quart Monde et toutes les associations qui sont représentées ici que je voudrais rendre hommage. Pour des raisons de respect à l'égard de ceux qui gardent cette maison, dont le travail s'achève à 21h, je vais dire très peu de choses.

Je voulais vous rappeler comme Paul Cassin en ouverture, que ce lieu s'appelle René Cassin et que sans René Cassin et d'autres de sa génération, en 1948 au lendemain de cette effroyable guerre, il n'y aurait pas eu cette déclaration universelle des droits de l'homme et on en serait resté aux droits civils et politiques de 1789. C'est vraiment René Cassin et ses amis qui ont élargi les droits fondamentaux aux droits sociaux, économiques et plus tard environnementaux. C'est quelque chose d'absolument symbolique et formidable que cette magnifique université populaire se tienne dans cette maison qui s'appelle René Cassin.

Et c'est ce même René Cassin qui a inventé la commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. C'est lui qui en a eu l'idée et qui l'a constitué d'abord au sein du ministère des affaires étrangères, et puis ensuite elle a pris son indépendance et elle est devenue cette belle institution pluraliste qui joue un rôle de vigie.

Dans l'affaire Winterstein contre France, d'abord vous ATD Quart Monde, vous étiez tierce

intervention dans cette affaire et nous-même avons aidé pour que cet arrêt soit exécuté. Et c'est donc vraiment quand d'une même voix, d'une même écriture, à la fois le monde associatif, les institutions de défense des droits de l'homme jouent leur rôle de vigie à l'égard des pouvoirs publics, qu'on arrive à faire que le parcours du combattant soit un petit peu moins parcours du combattant.

J'étais extrêmement frappée par les phrases très fortes qui ont été les vôtres. Je ne les reprend pas. Et je trouve que l'idée, le concept d'université populaire est absolument exemplaire. Et dans la thèse de Geneviève Defraigne-Tardieu que j'ai malheureusement découvert aujourd'hui, mais sur laquelle je vais travailler, j'y ai vu ce que pouvait être la construction d'un savoir qui émancipe, le vôtre de savoir. Et en ce moment, la CNCDH prépare un avis dont le rapporteur est Geneviève de Coster et dont la rédactrice est ici, pas loin de moi, qui s'appelle Émilie Le Hay, qui travaille dans un groupe qui travaille énormément pour voir comment le logement pourrait être un droit pour tous, ce qu'il n'est pas. Mais ici ce soir, nous avons appris ce que Van Gogh, qui est en exergue de la thèse que je viens de citer : « En vérité, les simples savent les choses que les intelligents ignorent. »

Je vous remercie tous !

Université populaire Quart Monde Île de France

ATD Quart Monde

27 rue St Fargeau – 75 020 Paris

upqmidf@atd-quartmonde.org

